

223C1474
FR0012650166-FS0708

21 septembre 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

NHOA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 septembre 2023, la société Invesco Ltd. (Invesco Head Quarters, Two Peachtree Pointe 1555 Peachtree, Suite 1800, Atlanta, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 septembre 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NHOA et détenir pour le compte desdits fonds 2 320 557 actions NHOA représentant autant de droits de vote, soit 0,84% du capital et des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société NHOA².

¹ Sur la base d'un capital composé de 275 196 760 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Cf. notamment communiqué de la société NHOA du 15 septembre 2023 et prospectus approuvé par l'AMF sous le n° 23-370 du 28 août 2023.